

CONSEIL MUNICIPAL**Compte rendu - Séance du Mardi 28 février 2023**

Date de convocation : Mardi 21 février 2023 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

ABSENTS EXCUSES : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme BONY Catherine), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne).

ABSENTS :

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Noëlle LACOURT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La séance est ouverte à 20h00.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

1- Objet – Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 31 janvier 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 31 janvier 2023 **est validé**.

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2
15	13	15	

VOIRIES – ECLAIRAGES PUBLICS

2- Objet : Délibération n° 2023_08 : Délibération sur la modification de statuts de territoire d'Énergie 63

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
- Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, auquel la commune d'Olby adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité du département. Il regroupe 464 communes et leurs intercommunalités autour de compétences obligatoires (contrôle du cahier des charges de concession signé avec EDF, réalisation de travaux de renforcement, d'extension et d'enfouissement pour les réseaux électriques) et optionnelles (éclairage public, réseaux de chaleur ou de froid, infrastructures de recharges pour véhicules électriques).

Dès sa prise de fonction en septembre 2020, le nouvel exécutif de TE63 a rapidement mentionné sa volonté d'agir pour la transition énergétique et s'est engagé à faire évoluer les compétences du syndicat vers la production d'énergies renouvelables.

Après avoir fait un état des lieux des acteurs sur le territoire, les élus se sont rapprochés des syndicats voisins, pionniers et performants dans la transition énergétique, afin de découvrir les outils mis en place et les étapes d'installation des différents projets.

A la suite d'une sollicitation des communes du Puy-de-Dôme pour connaître leurs besoins et projets en termes de production d'énergies renouvelable sur leur territoire, 2 grands projets sont ressortis :

- le déploiement de panneaux photovoltaïques
- le développement de réseaux de chaleur.

Récemment, la compétence « Réseaux de chaleur ou de froid » a ainsi été intégrée aux statuts du syndicat et validée par les élus lors du comité syndical du 14 janvier 2023.

Les adhérents de Territoire d'Énergie ont jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour valider cette modification de statuts afin que la préfecture puisse prendre l'arrêté correspondant.

Pour rappel, un réseau de chaleur comprend :

- Une ou plusieurs chaufferies, pour la production de la chaleur,
- Un réseau enterré d'eau chaude (température inférieure à 110°C) en boucle fermée, allant des centres de productions vers les bâtiments raccordés,

- Plusieurs sous-stations, situées dans les locaux des bâtiments raccordés, et permettant le transfert de chaleur entre le réseau et les circuits hydrauliques intérieurs aux bâtiments, à l'aide d'échangeurs thermiques (qui séparent le réseau primaire – public et secondaire – privé).

Pour le territoire, ce système de chauffage permet de mutualiser la production de chaleur ou de froid, procédé plus efficient et plus respectueux de l'environnement que des installations individuelles.

De nombreux avantages sont également attendus :

- Ressources renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire), locales et décarbonées,
- Mutualisation des équipements et de leur maintenance permettant un gain de place et minimisant les coûts d'entretien,
- Prix du service public maîtrisé et stable sur la durée pour les usagers.

Porté par TE63, cette nouvelle compétence a pour but d'accompagner toutes les collectivités et leur permettre de bénéficier d'un projet clé en main, de la création à l'exploitation et l'entretien des réseaux de chaleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés
- **DONNE**, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	13	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3- Objet – Délibération n° 2023_09 : Délibération sur la redevance de l'occupation du domaine public

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire rappelle les exigences de la réglementation en matière d'occupation du domaine public. La commune a l'obligation d'appliquer une redevance d'occupation du domaine public quand celle-ci correspond à une activité commerciale.

A la suite de la demande de madame Anne LASSALAS de vouloir occuper le domaine public en tant que marchand ambulant à raison d'une après-midi tous les 15 jours, il est proposé de délibérer sur le tarif d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants. Il est proposé un droit fixe de 2€ pour les marchands ambulants quel que soit la durée d'installation sur la journée et de 1,50€ si usage de la borne électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les montants présentés ci-dessus pour la redevance de l'occupation du domaine public pour les marchands ambulants.

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	13	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

4- Objet – Délibération n° 2023_10 : Délibération sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal M14 de l'année 2022.

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 relatifs au budget principal sont présentés ci-dessous. Le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune ; les résultats sont identiques.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	532 837,69 €	707 231,73 €	+ 174 394,04€
	Section investissement	887 417,09 €	253 863,59 €	- 633 553,50 €

Ceci exposé, ne prenant pas part au vote, monsieur le maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal M14 de l'exercice 2022
- **DECLARE** la conformité du compte gestion avec le compte administratif du budget principal M14 de l'exercice 2022

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	14	

5- Objet – Délibération n° 2023_11 : Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget principal M14

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire présente le tableau récapitulatif concernant l'affectation du résultat de fonctionnement.

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST	459 517,55 €		- 633 553,50 €	Dépenses : 438 464,57 € Recettes : 378 874,00 €	- 59 590,57 €	- 233 626,52 €
FONCT	152 554,94 €		174 394,04 €			326 948,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 93 322,46 € à l'excédent reporté de fonctionnement

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	15	

6- Objet – Délibération n° 2023_12 : Délibération sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'année 2022.

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 relatifs au budget Eau et Assainissement. Le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune ; les résultats sont identiques.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	93 711,23 €	169 820,28 €	+ 76 109,05 €
	Section investissement	166 758,64 €	92 645,18 €	- 74 113,46 €

Ceci exposé, ne prenant pas part au vote, monsieur le maire quitte la séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget eau et assainissement M49 de l'exercice 2022
- **DECLARE** la conformité du compte gestion avec le compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'exercice 2022

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	14	

7 - Objet – Délibération n° 2023_13 : Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget eau-assainissement M49

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire présente le tableau récapitulatif concernant l'affectation du résultat de fonctionnement.

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	165 778,20 €		- 74 113,46 €	Dépenses : 42000,00 € Recettes : 26871,00 €	- 15 129,00 €	76 535,74 €
FONCT	27 034,17 €		76 109,05 €			103 143,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 103 143,22 € à l'excédent reporté de fonctionnement

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	15	

8- Objet – Délibération n° 2023_14 : Délibération sur le rapport d'orientation budgétaire

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire présente le rapport d'orientation (cf. document en annexe)

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal

- **PREND acte du débat d'orientation budgétaire.**

9- Objet – Délibération n° 2023_15 : Délibération sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire rappelle que l'équipe municipale depuis sa prise de fonction a mis en place une gestion rigoureuse des dépenses. Elle souhaite également impulser une démarche participative des administrés pour entretenir et se réappropriier les biens communs (chantiers participatifs) dans l'objectif de créer du lien social mais aussi dans une démarche d'économie financière.

Pour l'année 2023, compte tenu de cette volonté politique et pour limiter la pression fiscale sur les ménages face au contexte inflationniste actuel, M. le maire propose de maintenir les taux d'imposition applicables aux ménages comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 37,69%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 130,90 %

En conséquence, seule l'évolution des bases fiscales (7% fixé par l'État) produira des recettes nouvelles en 2023 pour la commune, toutes choses égales par ailleurs.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :**
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 37,69%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 130,90 %

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	15	

10- Objet – Objet – Délibération n° 2023_16 : Délibération sur la programmation du FIC 2023-2026**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

M. le maire rappelle que l'équipe municipale a préparé lors du dernier séminaire du mois de janvier le programme d'investissement jusqu'à 2026.

Il rappelle la nouvelle réglementation et les nouvelles modalités du FIC.

En effet, lors de la session budgétaire des 12 et 13 décembre derniers, le conseil départemental a adopté le nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) qui s'appliquera pour les quatre prochaines années (2023-2026).

Si la philosophie du FIC reste inchangée, des évolutions ont cependant été apportées afin d'être le plus en adéquation possible avec les attentes et besoins des communes.

Il est demandé aux communes de renvoyer avant le 15 mars 2023, la programmation prévisionnelle 2023-2026 et les dossiers complets de demandes de subventions pour l'année 2023.

Année	Projet	Conseil Départemental			Co-financeurs		
		Montant DS (HT)	Taux	Montant subvention	Organisme	Taux	Montant subventions
2023	Rénovation énergétique école	61 435 €	40 %	24 574 €	DETR/DSIL	30%	18 431 €
	Rénovation église (selon le rapport IDEUM PARTNERS livré le lundi 27 février 2023)	258 500 €	40 %	103 400 €	Conseil régional	40 %	103 400 €
2024	Aménagement de bourg	150 000 €	20%	30 000 €	DETR	30 %	45 000 €
					Conseil régional	30 %	45 000 €
	Tranche 1 : Bâtiments communaux	210 000 €	20 %	42 000 €	Conseil Régional	30 %	63 000 €
				DSIL ou Fonds vert	30 %	63 000 €	
2025	Rénovation du petit patrimoine	25 000 €	40%	10 000 €	Conseil régional	40%	10 000 €
	Tranche 2 : Bâtiments communaux	220 000 €	20%	44 000 €	Conseil régional	30 %	66 000 €
					DETR/DSIL ou Fonds vert	30%	66 000 €
2026	Traversée de bourg	75 000 €	40 %	30 000€	DETR	30 %	22 500 €
	Voiries	90 000 €	40 %	36 000 €	DETR	30 %	27 000 €
TOTAL PREVISIONNEL		1 101 435 €		319 974 €			529 331 €

M. le maire rappelle que la programmation des investissements est prévisionnelle pour les années 2024, 2025 et 2026. Le conseil départemental demande chaque année la programmation définitive. Ainsi seule la programmation 2023 est définitive.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la programmation du FIC 2023-2026

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
15	13	15	

BÂTIMENTS

11- Objet – Délibération n° 2023_17 : Délibération sur les travaux d'isolation de l'école publique

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire indique que le bonus énergétique prévu dans le plan de financement semble difficilement accessible compte tenu de l'absence d'économie d'énergie nettement supérieure de 30%.

Ainsi, il est proposé de revoir le plan de financement du programme d'isolation de l'école publique comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Isolation des combles de l'ancien bâtiment	11 972,30€	Subvention État : DETR / DSIL	30 %	18 430,47 €
Menuiseries	32 196,02 €			
Isolation thermique des combles du nouveau bâtiment	5 209,60 €	Subvention Conseil Départemental : FIC	40 %	24 573,96 €
Renfort pour isolation des combles du nouveau bâtiment	6 472,00 €			
<i>Imprévus et inflation 10%</i>	5 584,99 €			
		Autofinancement	30%	18 430,48 €
TOTAL HT	61 434,91 €	TOTAL	100 %	61 434,91 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du conseil départemental

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	13	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

11- Objet – Délibération n° 2023_18 : Délibération sur les travaux de rénovation de l'église

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire présente le diagnostic réalisé par Ideum partners.

Globalement, la combinaison du manque d'étanchéité et de l'infestation d'insectes xylophages rend l'ouvrage vétuste avec une instabilité de la charpente sur certains points.

Les travaux préconisés (charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie) pour garantir dans une première phase la stabilité du bâtiment sur environ 20 ans sont donc conséquents avec un coût élevé.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation du chantier	45 000€	Subvention Conseil Départemental : FIC	40 %	103 400 €
Travaux de couverture, zinguerie	65 000€			
Travaux de maçonnerie	55 000€	Subvention Conseil Régional	40 %	103 400 €
Travaux de charpente	70 000€			
Imprévus et inflation 10%	23 500€	Autofinancement (dont mécénat avec la fondation du patrimoine)	20%	51 700 €
TOTAL HT	258 500 €	TOTAL	100 %	258 500 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la réalisation des travaux pour un montant de 258 500 € HT.
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès du conseil départemental et du conseil régional
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches auprès de la fondation du patrimoine dans le cadre de ce projet.

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	13	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

11- Objet Délibération n° 2023_19 : Délibération sur la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire indique que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 2°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs sur le fondement de l'article L. 332-23 2°.

Considérant le surplus d'activité saisonnière lié aux éléments suivants :

- réfection et entretien de la voirie communale,
- entretien des espaces verts,
- entretien des bâtiments communaux,

il est proposé de renforcer les services techniques pour le printemps et l'été de l'année 2023,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, Catégorie C.**

Cet emploi est créé dans les conditions suivantes :

- **Pour une durée de 6 mois à compter du 15 mars 2023, à temps non complet à raison de 17,5/35^{ième}**
- **Avec une rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe sur la base de l'indice brut 385 et de l'indice majoré 353.**

Nombre de membres			Vote
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	13	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Point PLU

Rapporteur : Emmanuel NESME

Monsieur Emmanuel NESME indique que la dernière réunion de travail sur le PLU a eu lieu le jeudi 23 février. Lors de cette réunion, a été abordé notamment le sujet de l'évolution démographique que souhaite porter la collectivité pour les dix prochaines années.

Le bureau d'étude a indiqué que 80 nouveaux logements ont été construits ces dix dernières années, avec une dynamique démographique fortement accéléré sur les deux dernières années

Ce constat amène plutôt à programmer 120 logements pour les dix prochaines années. Selon les études du cabinet et de la Direction Départementale des Territoires, chaque logement ne pourra excéder en moyenne une emprise foncière de 650 m².

Ainsi la densification de l'habitat devient nécessaire et, pour l'organiser, des échanges ont eu lieu pour la mise en place d'OAP.

Il est proposé d'organiser une nouvelle réunion publique afin de présenter le Plan d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que les pistes de travail sur les OAP. Cette réunion publique sera accompagnée d'un atelier de travail avec le cabinet d'études.

Après échanges, la date retenue est le vendredi 24 mars à 19h30 à la salle polyvalente.

Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Proposition de la structure « LOCALEMENT VOUS »

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire rappelle que le sujet de la mise en place d'un marché local revient régulièrement de la part des administrés. Malgré différentes tentatives de mobilisation des producteurs locaux lors des réunions avec les commerçants et les hébergeurs touristiques, il n'y a pas de volontaires pour prendre en charge l'organisation d'un marché local.

Après échange avec la structure « Localement vous » située sur St Genès Champanelle dont l'activité est de promouvoir et vendre les produits locaux, il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la venue de cette structure sur la commune.

Le choix est fait de revoir les membres de la structure pour proposer un marché qui débiterait au printemps, à la belle saison. Ce marché serait à l'extérieur et il serait nécessaire de créer une dynamique en le liant à d'autres manifestations ou évènements.

Groupe de travail sur le devenir des « bâtiments communaux »

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire propose la mise en place d'un groupe de travail sur le devenir des bâtiments communaux Madame Hélène FINET, Monsieur Alain ANDANSON, Monsieur Nicolas ACHARD et M. le maire se proposent pour être dans ce groupe.

Association Comité des fêtes

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le maire informe le conseil que le vendredi 24 février avait lieu l'assemblée générale du comité des fêtes. A l'ordre du jour, au-delà du bilan d'activités et du bilan financier, le bureau était à renouveler à la suite de plusieurs démissions. M. le maire tient à remercier l'investissement et l'engagement des anciens membres du bureau et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il rappelle l'importance du milieu associatif pour la vie sociale de notre commune.

La passation aura lieu le 13 mars à 18h30.

Plantation d'arbres par les enfants de l'école

Rapporteur : Hélène Brignon

Les enseignants demandent à la mairie la mise à disposition d'un terrain proche de l'école afin de planter des arbres avec les enfants.

Monsieur Nicolas ACHARD propose de les rencontrer afin d'identifier avec eux un terrain susceptible d'accueillir des arbres en respectant la réglementation en vigueur.

La séance se clôture à 23h45.

Secrétaire de séance

Mme LACOURT Noëlle



Le maire

M. Samuel GAUTHIER



Rapport orientation budgétaire 2023



Présentation lors du conseil municipal
du 28 février 2023

Sommaire



1. Présentation des bilans des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 et affectations des résultats
 - Budget principal
 - Budget eau et assainissement
2. Orientations budgétaires
 - 2.1 Budget principal
 - 2.2. Budget eau-assainissement





1 - Présentation des bilans & Affectations de résultats 2022

Budget principal Bilan



		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE 2022	Section fonctionnement	532 837 €	707 231 €	+ 174 394 €
	Section investissement	887 417 €	253 863 €	- 633 553,50 €

		DEFICIT	EXCEDENT
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section fonctionnement		152 554,94 €
	Section investissement		459 517,55 €

Budget principal

Affectation de résultat



		DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement		+ 326 948,94€
	Section investissement		- 174 035,95 €

RAR Investissement	Montant Total € Dépenses
	438 464,57€
PLU	26 125 €
TELECOM	1 500 €
TRAVAUX ANCIENNE BIBLIO	62 000 €
INSTALL VOIRIE	4 000 €
SDF	43 000 €
EMPRUNTS	300 000 €
AUTRES IMMO	1 839,75 €

RAR Investissement	Montant Total € Recettes
	406 774€ (378 874€)
FEADER	205 740€
DEPARTEMENT	75 623€
DETR	65 151€ (37 251 €)
EMPRUNTS	55 000 €
PRODUITS IMMO	5 260 €

RaR = - 59 590,57 €

Affectation de résultat = 326 948 – (459 517,55 - 633 553 – 59 590,57) = 93 322,46 €

Budget eau et assainissement

Bilan



		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE 2022	Section fonctionnement	93 711,23€	169 820,28€	+ 76 109,05 €
	Section investissement	166 758,64€	92 645,18 €	- 74 113,46 €

		DEFICIT	EXCEDENT
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section fonctionnement		27 034,17 €
	Section investissement		165 778,20 €

Budget eau et assainissement – Affectation de résultat



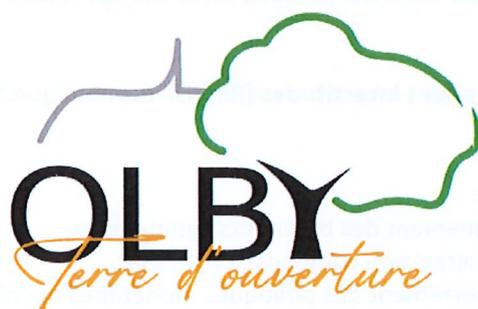
		DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement		+ 103 143,22€
	Section investissement		+ 91 664,74 €

RAR Investissement	Montant Total € Dépenses
	42 000 €
DIAG ASS	42 000€

RAR Investissement	Montant Total € Recettes
	26 871 €
SUB. AEP ET ASS	26 871€

RaR de : - 15 129 €

Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement est de 103 143,22 €



2 - Orientations budgétaires 2023

2 -1 Le budget principal



- A. Le contexte général économique et financier
- B. Evolution des charges de fonctionnement
- C. Evolution des recettes de fonctionnement
- D. Evolution des charges d'investissement
- E. Evolution des recettes d'investissement
- F. La programmation des investissements
- G. La situation des emprunts
- H. Conclusion

A – Le contexte général économique et financier

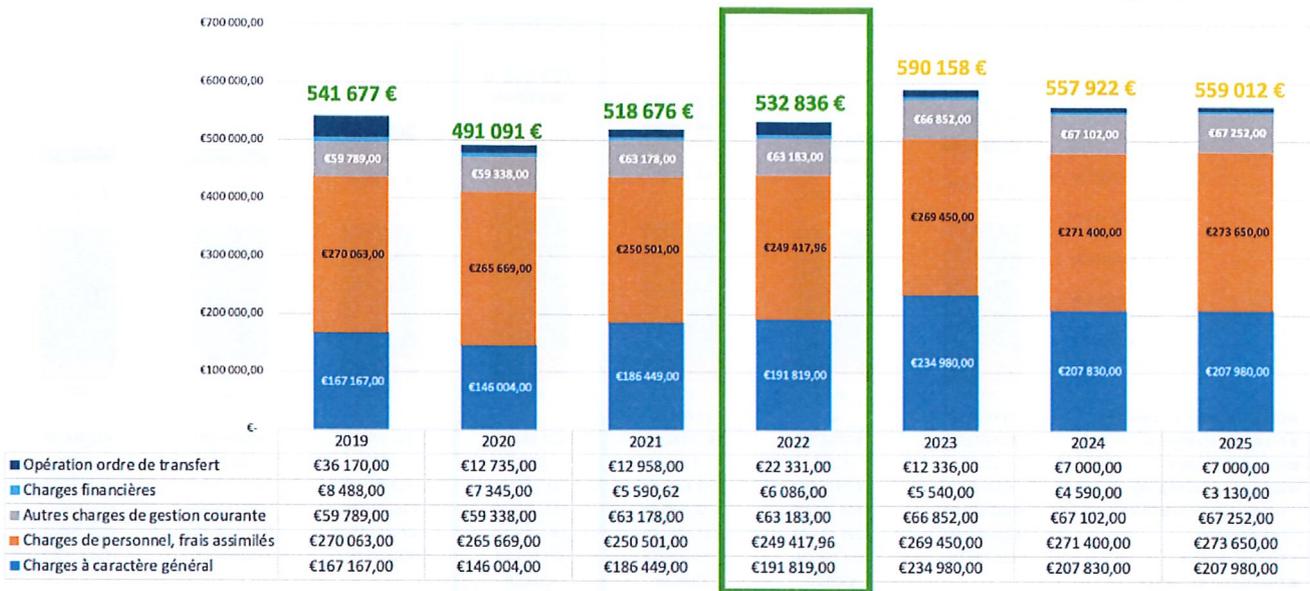


- **Des prévisions de croissance revues à la baisse**
PIB en France de 0,5% mais compte tenu de l'ampleur des incertitudes autour des approvisionnement en gaz et son prix – prévision entre – 0,5% et + 0,8%.
- **Des indicateurs économiques marqués par de grandes incertitudes** (Reprise économique à l'horizon 2024).
- **Des impacts économiques pour les collectivités :**
 - Hausse des coûts de l'énergie pour le fonctionnement des bâtiments communaux
 - Augmentation du point d'indice des fonctionnaires, non compensée par l'Etat,
 - Envolée des taux d'intérêts sous l'effet du resserrement des politiques monétaires opéré par les banques centrales pour lutter contre l'inflation.

Tous ces éléments exposent la commune à des surcoûts financiers.

Les études de la Banque postale en partenariat avec l'association des Maires de France, indique que l'indice des prix des dépenses communales reste nettement supérieur à celle de l'inflation constatée au niveau national.

B – Evolution des charges de fonctionnement

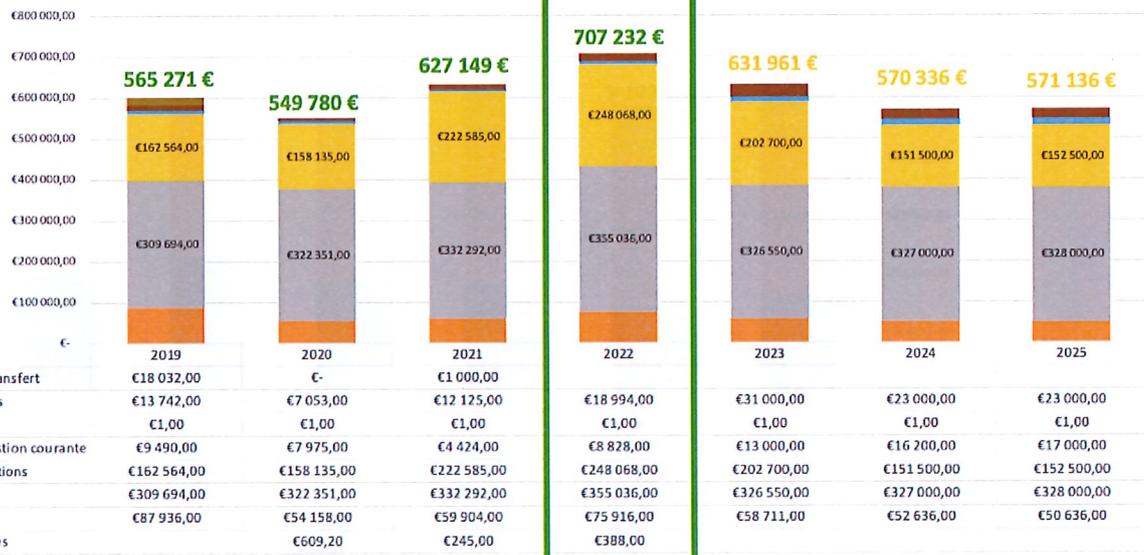


B – Evolution des charges de fonctionnement



	2022	2023	2024 et 2025
Charges à caractère général	<p>Malgré les économies sur la révision de divers contrats de prestataires (Entretiens de voiries : + 6k€ / 2021 - Entretien Matériels roulants : + 4 k€ / 2021 - Maintenance : -6 k€ / 2021 - Vivinter : + 10 k€ / 2021 (modification d'affectation demandée par la DGFIP)</p>	<p>Compte tenu des frais énergétiques - du recours à des prestations pour le déneigement et la taille de haies – et du projet « connaître OLBY »</p>	<p>Baisse des coûts énergétique</p>
Charges de personnel	<p>mais il faut prendre en compte la nouvelle affectation des frais d'assurance Vivinter.</p>	<p>Augmentation du point d'indice, de la présence de l'AESH et du renforcement des ressources humaines au niveau du secrétariat – de l'intégration salaire de la secrétaire en arrêt longue durée (sinon baisse de 15 k€)</p>	<p>Evolution de carrière – incertitude de la situation du secrétariat</p>
Autres charges de gestion courante	<p>RAS</p>	<p>Augmentation de divers cotisations (ex service incendie +10%)</p>	
Charges financières	<p>en légère hausse (nouveaux emprunts dont prêts relais)</p>	<p>Fin de plusieurs emprunts</p>	<p>Fin de plusieurs emprunts</p>
Opération d'autres de transfert	<p>compte tenu des écritures comptables des ventes de terrain</p>		

C – Evolution des recettes de fonctionnement



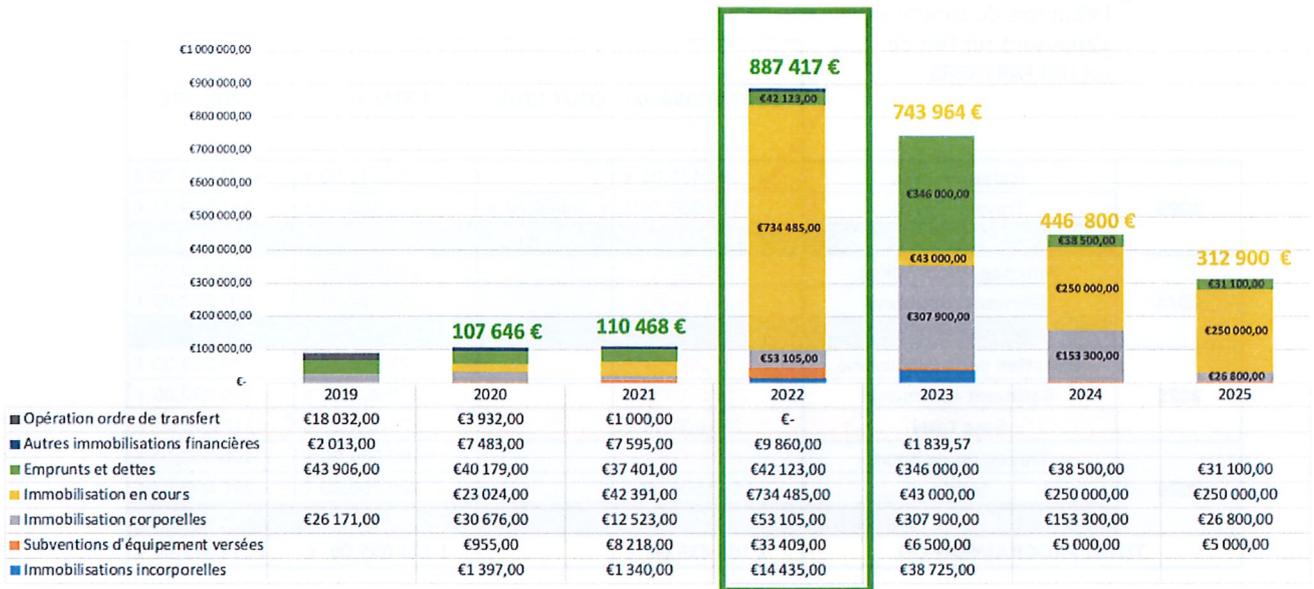
C – Evolution des recettes de fonctionnement



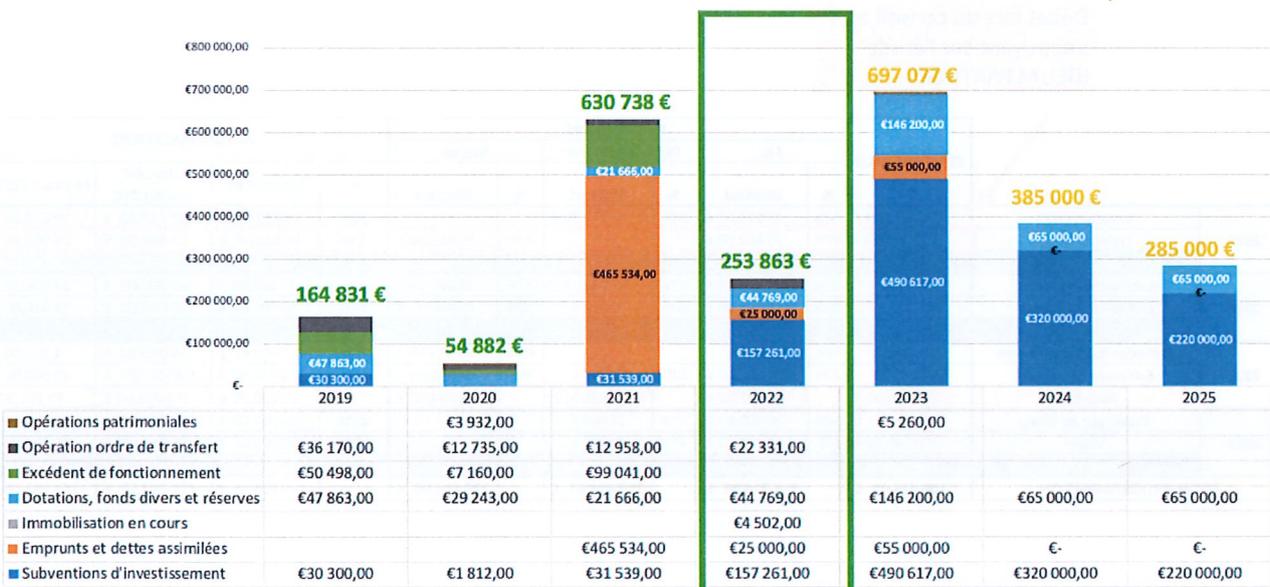
	2022	2023	2024 et 2025
Produits exceptionnels	Divers déclarations d'assurance ➔	Situation remboursement II secrétariat de mairie (Intégrant 2022) ➔	Situation II ➔
Autres produits de gestion courante	Recettes des locations de la salle polyvalente + location du bâtiment de l'ancienne mairie ➔	Recettes des locations de la salle polyvalente + location du bâtiment de l'ancienne mairie ➔	Recettes des locations de la salle polyvalente + location du bâtiment de l'ancienne mairie ➔
Dotations et participations	DSR Cible ➔	DSR Cible ➔	DSR Cible ➔
Impôts et Taxes			Fin de plusieurs emprunts ➔
Produits de services	Ventes de bois + cantine + Garderie ➔	Ventes de bois + cantine + Garderie ➔	Ventes de bois + cantine + Garderie ➔



D – Evolution des charges d'investissement



E – Evolution des recettes d'investissement



F – Programmation des investissements 2023-2026



Débat lors du conseil en s'appuyant sur l'étude IDEUM PARTNERS

		COUT TRAVAUX	COUT ETUDE	TOTAL HT	TOTAL TTC
2023	Isolation école	61 435,00 €		61 435,00 €	73 722,00 €
	Travaux église	170 000,00 €	6 600,00 €	176 600,00 €	211 920,00 €
	Sous total	231 435,00 €	6 600,00 €	238 035,00 €	285 642,00 €
2024	Aménagement bourg	150 000,00 €		150 000,00 €	180 000,00 €
	Bâtiment communal	250 000,00 €		250 000,00 €	300 000,00 €
	Sous total	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	480 000,00 €
2025	Entretien petit patrimoine	25 000,00 €		25 000,00 €	30 000,00 €
	Batiment communal	250 000,00 €		250 000,00 €	300 000,00 €
	Sous total	275 000,00 €		275 000,00 €	330 000,00 €
2026	Traversée de bourg	100 000,00 €		100 000,00 €	120 000,00 €
	Voirie	100 000,00 €		100 000,00 €	120 000,00 €
	Sous total	200 000,00 €		200 000,00 €	240 000,00 €
TOTAL PROGRAMMATION		1 106 435,00 €		1 113 035,00 €	1 335 642,00 €

F – Programmation des investissements 2023-2026



Débat lors du conseil en s'appuyant sur l'étude IDEUM PARTNERS

	COUT TRAVAUX	SUBVENTIONS						AUTOFINANCEMENT				
		FIC		DETR/ Fonds Vert		Région		%	Montant HT	Montant Budget TTC	Montant FCTVA	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant					
2023	Isolation école	61 435,00 €	40%	24 574,00 €	30%	18 430,50 €			30%	18 430,50 €	30 717,50 €	10 077,80 €
	Travaux église	170 000,00 €	40%	70 640,00 €			40%	70 640,00 €	20%	35 320,00 €	70 640,00 €	28 969,46 €
	Sous total	231 435,00 €		95 214,00 €		18 430,50 €		70 640,00 €		53 750,50 €	101 357,50 €	39 047,26 €
2024	Aménagement bourg	150 000,00 €	20%	30 000,00 €	30%	45 000,00 €	30%	45 000,00 €	20%	30 000,00 €	60 000,00 €	24 606,00 €
	Bâtiment communal	250 000,00 €	20%	50 000,00 €	30%	75 000 €	30%	75 000,00 €	20%	50 000,00 €	100 000,00 €	41 010,00 €
	Sous total	400 000,00 €		80 000,00 €		120 000,00 €		120 000,00 €		80 000,00 €	160 000,00 €	65 616,00 €
2025	Entretien petit patrimoine	25 000,00 €	40%	10 000 €			40%	10 000,00 €	20%	5 000,00 €	10 000,00 €	4 101,00 €
	Batiment communal	250 000,00 €	20%	50 000,00 €	30%	75 000 €	30%	75 000,00 €	20%	50 000,00 €	100 000,00 €	41 010,00 €
	Sous total	275 000,00 €		60 000,00 €		75 000,00 €		85 000,00 €		55 000,00 €	110 000,00 €	45 111,00 €
2026	Traversée de bourg	100 000,00 €	40%	40 000,00 €	30%	30 000 €			30%	30 000,00 €	50 000,00 €	16 404,00 €
	Voirie	100 000,00 €	40%	40 000,00 €	30%	30 000 €			30%	30 000,00 €	50 000,00 €	16 404,00 €
	Sous total	200 000,00 €		80 000,00 €		60 000,00 €				60 000,00 €	100 000,00 €	32 808,00 €
TOTAL PROGRAMMATION		1 106 435,00 €		315 214,00 €		273 430,50 €		275 640,00 €		248 750,50 €	471 357,50 €	182 582,26 €

F – Programmation des investissements 2023-2026



Reste à charge Commune sur la programmation si subventions acceptées	288 775,24 €
Situation actuelle	93 322,00 €
CAF BRUTE VISEE	20 k€ soit 80 k€
Emprunt	115 453,24 €

G – Situation des emprunts



OBJET		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Voirie 2009	65 000,00 €	5 207,90 €	5 418,82 €	5 638,25 €			
Enfouissement 2009	25 000,00 €	2 003,04 €	2 084,17 €	2 168,47 €			
Extension école	95 000,00 €	7 255,37 €	7 530,35 €	7 815,75 €	8 112,01 €		
Voirie	75 000,00 €	6 991,36 €					
Aménagement bourg	50 000,00 €	4 676,48 €	1 169,12 €				
Voirie	70 000,00 €	6 917,98 €	6 913,65 €				
Voirie	62 000,00 €	5 615,41 €					
Salle polyvalente	166 000,00 €	4 610,00 €	9 223,00 €	9 223,00 €	9 223,00 €	9 223,00 €	9 223,00 €
Aménagement ext Salle polyvalente	25 000,00 €		4 876,55 €	4 937,51 €	4 999,23 €	5 061,72 €	5 124,99 €
Rénovation ancienne bibliothèque	55 000,00 €		8 724,00 €	8 724,00 €	8 724,00 €	8 724,00 €	8 727,00 €
Prêt relais	300 000,00 €		300 000,00 €				
TOTAL		43 277,54 €	345 939,66 €	38 506,98 €	31 058,24 €	23 008,72 €	23 074,99 €

H – Conclusion

Un effort collectif a été produit au cours du séminaire des élus pour recentrer notre action pour les trois prochaines années sur **un nombre limité de projets d'investissement**. Néanmoins, l'ampleur de chacun de ces projets peut varier selon l'ambition qu'on lui donne, elle peut contraindre financièrement la collectivité dans des délais plus ou moins longs.

Dans ce contexte, il paraît important de **s'accorder sur certains principes qui permettront de faire des choix pour conduire ces projets jusqu'à la fin de la mandature**.

H – Conclusion

La commission finance propose les principes suivants :

- 1) Maintenir la dynamique d'investissement essentiellement portés sur l'entretien et la valorisation du patrimoine communal (plus ou moins récent) ;
- 2) Consolider les plans de financement associés à chacun des projets d'investissement ;
- 3) Léguer à nos successeurs une capacité d'auto-financement conférant une possibilité d'agir dans l'avenir **(CAF BRUTE de 15 -20 k€)**
- 4) Limiter le taux d'endettement de la commune à l'issue du mandat ; **(à définir prochainement)**
- 5) Pour générer des ressources, plutôt que d'augmenter la fiscalité locale, favoriser les projets susceptibles de générer des recettes ;
- 6) Sans dégrader la qualité des services aux administrés, poursuivre, dans tous les domaines de compétences de la commune, la recherche des économies permettant d'alimenter la capacité d'auto-financement ;
- 7) Rechercher l'effet de levier maximum de l'auto-financement en mobilisant toutes les opportunités de financement public concourant à la réalisation de nos objectifs ;
- 8) Poursuivre l'effort de mobilisation sans contrainte des moyens de la population locale (humains, financiers).

2 -2 Le budget eau & assainissement

A. Les éléments de contexte

B. La programmation des investissements



A – Le contexte général



- **Transfert de compétences envisagé par loi pour 2026 - divers oppositions en cours notamment l'ANEM qui demande l'aspect facultatif de cette compétence pour les communes de montagne.**
- **Situation de crise sur la gestion de l'eau dès le mois février cette année. Un plan de sobriété est en cours d'élaboration.**
- **Des modifications réglementaires d'accès aux subventions pour le financement des travaux sur les réseaux sont en cours de réflexion (un coût M3 va augmenter)**
- **Situation financière saine avec des réserves et sans emprunts en cours**
- **En attente du résultat du diagnostic assainissement en juin pour lancer les travaux.**

B – La programmation des investissements



		COUT TRAVAUX HT	TOTAL TTC	SUBVENTIONS				AUTOFINANCEMENT			
				Département		Agence de l'eau		%	Montant HT	Montant Budget TTC	Montant FCTVA
				%	Montant	%	Montant				
2024	Tranche 1 Eau Ass Centre bourg	400 000 €	480 000 €	20%	80 000 €	60%	240 000 €	20%	80 000 €	160 000 €	65 616 €
2025	Tranche 2 Eau Ass Centre bourg	400 000€	480 000 €	20%	80 000€	60%	240 000 €	20%	80 000 €	160 000 €	65 616 €
TOTAL PROGRAMMATION		800 000 €	960 000 €		160 000 €		480 000 €		160 000 €	320 000 €	131 232 €

Reste à charge Commune	188 768,00 €
Situation actuelle	179 678,00 €
CAF BRUTE VISEE	30 k€ soit 120 k€
Emprunt	?